

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 340

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« est assurée »,

les mots :

« sont assurées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.